

Loi

Générale

modern

Loi n° 124/AN/24/9ème L portant ratification de l'Accord Général sur le Commerce (AGC) Djibouti-Ethiopie.

n° 124/AN/24/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
17 décembre 2024

Numéro JO
n° 22 du 28/11/2024

Date du numéro
28 novembre 2024

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT

La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°201/AN/86/1ère L du 04 mai 1986 relative à la ratification de l'Accord portant création de l'Autorité Intergouvernementale sur la Sécheresse et le Développement (IGAD) en Afrique de l'Est

VU La Loi n°67/AN/00/4ème L du février 2000 relative à la ratification de l'Accord portant adhésion de la République de Djibouti au COMESA

VU La Loi n°174/AN/02/4ème L portant Décentralisation et Statut des Régions

VU La Loi n°72/AN/09/6ème L du 21 février 2010 portant adoption de la Stratégie Nationale du Développement du Commerce et l'étude d'évaluation de la Stratégie Nationale du Développement du Commerce (EDIC) de 2015

VU La Loi n°134/AN/11/6ème L du 1er août 2012 portant adoption du Code de Commerce de Djibouti

VU La Loi n°21/AN/13/7ème L du 14 décembre 2013 portant création, missions et organisation de l'Inspection de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

VU La Loi n°55/AN/14/7ème L du 25 juin 2014 portant organisation du Ministère Délégué auprès du Ministre de l'économie et des finances chargé du commerce, des PME, de l'artisanat, du tourisme et de la formalisation

VU La Loi n°58/AN/14/7ème L portant adoption de la "Vision Djibouti 2035" et ses Plans d'actions opérationnels

VU La Loi n°33/AN/18/8ème L portant adoption du système national de normalisation et de promotion de la qualité

VU La Loi n°22/AN/18/8ème L du 04 février 2019 portant ratification de l'Accord créant la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF)

VU La Loi n°100/AN/20/8ème L du 07 janvier 2021 portant création de l'agence Djiboutienne des Normes et de la Qualité

VU La Loi n°175/AN/22/8ème L portant organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce et du Tourisme

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULa Circulaire n°203/PAN du 11/11/2024 portant convocation de l'Assemblée Nationale en séance publique.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Juin 2024.A ADOPTÉ, EN SA PREMIERE SEANCE PUBLIQUE DU 17/11/2024, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Est ratifié l'Accord Général sur le Commerce (AGC) entre le Gouvernement de la République de Djibouti et le Gouvernement de la République Fédérale de l'Éthiopie signé, le 17 mars 2017, à Addis Abeba en Ethiopie dont le texte est annexé à la présente loi.

ARTICLE 2

La présente Loi entrera en vigueur dès sa promulgation et sera publiée au Journal officiel de la République de Djibouti.Fait à Djibouti, le 28 Novembre 2024

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH